



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 1140

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des instituts de formation des soins infirmiers (IFSI). La capacité des IFSI a été réduite récemment de 10 %. Il lui demande dans ce cadre s'il compte poursuivre cette baisse et sur quelles bases repose cette réduction. Il souhaiterait en particulier qu'il lui indique si cette baisse tient compte de la pyramide des âges dans les établissements hospitaliers et si elle ne risque pas de conduire à terme à une pénurie d'infirmiers et d'infirmières. Il lui demande également les prévisions des besoins pour les quinze prochaines années.

Texte de la réponse

Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le quota d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers en 1997 a été fixé après une analyse approfondie de l'évolution de la démographie professionnelle des infirmiers, incluant l'étude de la pyramide des âges de ces professionnels. Ce quota a reçu l'avis favorable de la commission des infirmiers du conseil supérieur des professions paramédicales le 25 février 1997. Pour la fixation du quota 1998, le ministère de l'emploi et de la solidarité poursuivra la large concertation menée en 1997 avec ses services déconcentrés et les représentants des personnels infirmiers, en vue de répondre dans les meilleures conditions aux besoins de la population. En tout état de cause, aucun élément actuellement connu ne fait apparaître un risque de pénurie d'infirmiers au cours des prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1140

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2366

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 3002